



« L'accompagnement des enfants souffrant de TSA en crèche »

SOMMAIRE

1. Une forte demande
2. La détection des TSA - PediaTED
3. La mise en œuvre des accompagnements
4. Le financement
5. Annexes



1. Une forte demande

Répondre à une demande : celle des familles qui attendent que leur enfant puisse bénéficier d'une prise en charge spécialisée

Favoriser le développement et les apprentissages des enfants par la mise en place de méthodes reconnues (Denver, P.E.C.S., A.B.A. fonctionnel, Snoezelen, Montessori ...) et appropriées, tenant compte des spécificités liées à chaque enfant.

Accompagner et collaborer avec la famille dans les actions d'apprentissage auprès de leur enfant.

Être un lieu de répit et de ressources pour les familles qui en ont besoin.



1. Une forte demande

Développer l'accueil d'enfants avec des troubles divers : des intérêts multiples

Pour les enfants

- Une prise en charge adaptée
- Une prise en charge précoce au moment où la plasticité cérébrale est la plus importante
- Améliorer leur niveau d'autonomie
- Favoriser leur inclusion scolaire

Pour la société française:

- Projet d'accompagnement **éducatif précoce** cohérent avec les recommandations de la HAS et de l'ANESM
- Un moyen efficace d'améliorer durablement et progressivement les facultés d'inclusion de l'enfant à moindre coût
- Un parcours d'inclusion individuel soutenu localement

Pour les parents :

- Proposer un temps de répit
- Rompre l'isolement des familles
- Améliorer leur quotidien
- Les séréniser sur l'adaptation de l'accompagnement





2. La détection des TSA - PediaTED

Préambule

Selon les départements, l'obtention d'un diagnostic clinique pour attribuer une reconnaissance MDPH n'est pas toujours nécessaire. Selon les cas et selon l'âge de l'enfant, suffisamment de données médicales peuvent suffire.

Ainsi, le service de télédiagnostic mis en place avec PediaTED ne sera mis en œuvre que lorsque l'organisation du département le rend nécessaire.



2. La détection des TSA - PediaTED

1. Première semaine d'accueil de l'enfant dans la micro-crèche

- En amont de l'inscription, la famille a :
 - Consulté son médecin traitant / médecin de PMI
 - Rempli le questionnaire VINELAND
- L'équipe de la crèche et le psychologue évaluent les enfants avec :
 - Une grille de développement remplie par l'équipe
 - Le test de dépistage M-CHAT
- Le psychologue, spécialiste formé aux Troubles du Neuro Développement (TNB) :
 - Evalue l'enfant avec le protocole ADOS (Autism Diagnostic Observation Schedule) outil d'observation de l'enfant recommandé par la HAS pour établir le diagnostic des TSA
 - Filme son intervention

ATTENTION : Il est important de préciser qu'avant 3 ans on ne pose pas de diagnostic définitif.



2. La détection des TSA - PediaTED

2. A l'issu de la première semaine d'accueil

- Le psychologue envoie les documents de l'ADOS à PediaTED
→ Le film de l'ADOS est envoyé à PediaTED selon les difficultés rencontrées durant l'évaluation
- PediaTED sollicite une liste de documents auprès des parents :
 - Bilans médicaux
 - Bilans psychologiques
 - CR / Cahier de suivi d'autres structures ayant côtoyées l'enfant (Associations, SESSAD, Ecole...)
- PediaTED analyse l'ensemble des documents (1/2 journée)
- Le psychologue planifie une séance de télédiagnostic à distance



2. La détection des TSA - PediaTED

3. Organisation de la séance de télédiagnostic

- Un mois après l'envoi des documents d'évaluation de l'enfant la séance est programmée, La séance se déroule en présence de :

- L'enfant
 - Des parents
 - Du psychologue
- Le psychologue est physiquement avec l'enfant pour faciliter la stimulation de l'enfant et les observations du médecin de PediaTED
 - La séance s'appuie sur l'outil de diagnostic ADI-R.

L'ADI-R est un entretien semi-structuré avec les parents ou le tuteur d'une personne qui vise à repérer des comportements évocateurs de TSA. Il s'agit comme l'Ados d'un outil recommandé pour établir le diagnostic de TSA. Il vient en complément de l'évaluation ADOS.



2. La détection des TSA - PediaTED

4. Debriefing entre le psychologue et le médecin de PediaTED

- Entretien de synthèse en visioconférence (1h)

5. Restitution auprès des parents

- Téléconsultation pour restitution aux parents de l'évaluation, en présence de l'enfant (1h30)

6. Rédaction du compte rendu

- Rédaction du compte-rendu et signature conjointe du médecin et du psychologue (1/2 journée)

7. Transmission du télédiagnostic

- Envoi postal du compte rendu à la famille et au médecin traitant
- Transmission du compte rendu à la crèche et à la MDPH à l'initiative de la famille



2. La détection des TSA - PediaTED

Ce dispositif de télédiagnostic s'inscrit en complémentarité des services et modalités d'intervention au niveau départemental. Il représente une partie du processus.

Il a pour objectif de faciliter et d'accélérer la prise de décision par les acteurs locaux et de permettre aux familles de bénéficier de prises en charge spécifiques pour l'accompagnement éducatif précoce en crèche.

Pour cela, le médecin traitant ainsi que les MDPH, CAMSP et CRA sont systématiquement intégrés à ce processus de télédiagnostic.

Ils sont impliqués dès le départ du processus et prennent le relais une fois le compte rendu de PediaTED délivré.

Il est en effet nécessaire en cas de suspicion de TSA ou de TSA avéré, que soient réalisés des bilans complémentaires notamment étiologique (bilan ORL, bilan neurologique, bilan ophtalmologique, bilan biologique...) (recommandations HAS)



3. La mise en œuvre de l'accompagnement

Services	12/18 mois à 4 ans
<p>Evaluation des besoins</p>	<p>Nombre d'heures Devis Droits PAJE MDPH</p>
<p>Dossier MDPH Evaluation symptomatique et développementale (pré-diagnostic) - télédiagnostic</p>	<p>PediaTED Centre de ressources local Conseil montage dossier</p>
<p>Equipe crèche + Les p'tits Babadins</p> <p>Interdisciplinaire Camps Gevasco MDPH</p>	<p>Activités spécifiques Activités collectives Bilan psychologique</p> <p>Transmission</p>
<p>Laboratoire de recherche</p>	<p>Analyse des données</p>
<p>Formation initiale et continue</p>	<p>Denver ABA PECS Montessori</p>



3. La mise en œuvre de l'accompagnement

1. Prospection et rencontres multi-acteurs

- L'équipe de la crèche et du siège organise des rendez-vous divers avec :
 - MDPH
 - CAMPS
 - CRA
 - Associations
- L'équipe de la crèche communique largement pour informer les familles
- L'équipe de la crèche et du siège recrute un psychologue

2. Demande d'inscriptions

- L'équipe de la crèche accueille les familles et évalue leurs besoins
- L'équipe du siège accompagne la famille dans le montage du dossier MDPH
- L'équipe du siège conseille la famille sur les éléments à annexer au dossier (certificats médicaux, bilan psychomoteur...)
- Démarrage de l'accueil dès le dépôt du dossier MDPH



3. La mise en œuvre de l'accompagnement

3. Démarrage de l'accueil / accompagnement durant le premier mois

- L'équipe de la crèche reçoit une formation initiale d'environ 50 heures
- Les enfants accueillis bénéficient d'un bilan et d'une évaluation de départ par le psychologue
- Si nécessaire, un processus de télédiagnostic (PediaTED) est engagé
- Le projet d'accompagnement individuel (PAI) est défini en interne par l'équipe de la crèche, le psychologue et les parents.

- Les familles planifient divers rendez-vous médicaux

→ A l'issue du 1^{er} mois, la famille envoie à la MDPH et au CAMPS les éléments de télédiagnostics, le PAI de l'enfant ainsi que les certificats médicaux réalisés



3. La mise en œuvre de l'accompagnement

4. Accompagnement régulier sur un cycle mensuel

- L'équipe de la crèche assure pour chaque journée d'accueil, 1 heure d'accompagnement individuel selon :
 - Le PAI en cours de l'enfant
 - Ses progrès quotidiens
 - Les méthodes pédagogiques transmises par le psychologue
 - Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM
- Le psychologue passe une journée par mois dans la crèche pour :
 - Accompagner / renforcer l'équipe
 - Evaluer les progrès des enfants
 - Revoir avec l'équipe et les parents le PAI avec les nouvelles activités prioritaires



3. La mise en œuvre de l'accompagnement

5. Guidance parentale (PACT)

- Dans la continuité de l'accompagnement proposé aux enfants, un psychologue propose une guidance parentale thérapeutique. Cette guidance est basée sur un programme validé développé par l'Université de Manchester (UK)
- Ces séances pourront se dérouler, en visioconférence / téléconsultation :
 - Au sein de la crèche
 - À raison de 1h30 tous les mois pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant

Les parents se filment en situation d'interaction avec leur enfant dans leur quotidien.

Lors de la séance, le film est visionné avec le psychologue puis un échange entre les parents et le psychologue est réalisé à partir des observations du film.



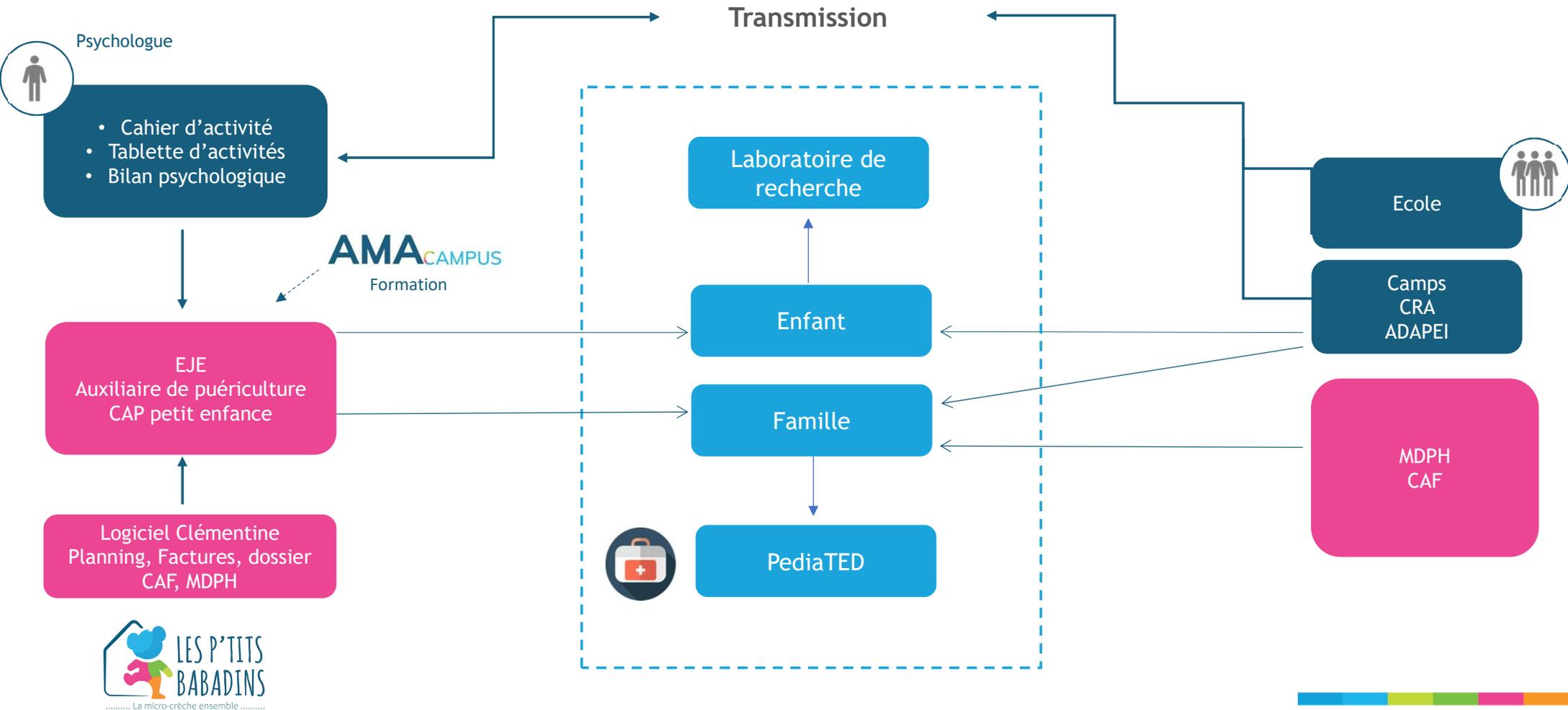
3. La mise en œuvre de l'accompagnement

6. Communication interdisciplinaire

- Chaque trimestre ou chaque année, l'équipe du siège et de la crèche participe aux réunions de coordination et de partage relatives à chaque enfant accueilli
 - Gevasco
 - CAMPS
 - MDPH
- Chaque année, l'équipe du siège accompagne les parents dans la mise à jour de leur dossier MDPH
 - Envoi des factures
 - Renouvellement de leur demande
 - ...



3. La mise en œuvre de l'accompagnement



4. Le financement

1. Le protocole d'instruction

- Un protocole d'instruction pour une demande de complément à l'AAEH a été écrit avec la MDPH de la Seine Maritime.
- Il permet la prise en charge d'un accompagnement éducatif dispensé au sein d'un EAJE, en plus du contrat d'accueil classique.

2. Le coût pour les familles

Le coût pour les familles est calculé de manière forfaitaire en fonction du nombre de jour semaine d'accompagnement.

- Forfait 1 jour / semaine : 450 euros mensuel
- Forfait 2 jours / semaine : 650 euros mensuel
- Forfait 3 jours / semaine : 850 euros mensuel
- Forfait 4 jours / semaine : 1050 euros mensuel
- Forfait 5 jours / semaine : 1250 euros mensuel



4. Le financement

Hypothèses : 35h de garde par mois (9h par jour x 4 jours / mois) (1 jour / semaine)

	Revenus <21 100€	Revenus <46 888€	Revenus > 46 888€
Facturation mensuelle accueil	9,8€/h - 343€	9,9€/h - 346,5€	10€/h - 350€
Déduction mensuelle PAJE	291,55€	294,5€	297,5€
Solde à la charge des familles			
• Avant impôts*	51,45€	52€	52,5€
• Après impôts	25,72€	26€	26,25€
	0,73€/h	0,74€/h	0,75€/h
Facturation mensuelle TSA			450€
AEEH + complément 2 MDPH			394,42€
Solde à la charge des familles			55,58€ - 1,58€/h
Coût total accueil + accompagnement	81,3€ - 2,3€/h	81,58€ - 2,3€/h	81,83€ - 2,3€/h

→ Un cout net mensuel accueil + accompagnement pour les parents d'environ 81€, pour environ 2,3 euros / heure

*Réduction ou crédit d'impôts de 50% dans la limite annuelle de 2 300€
* Minimum de 395,04€ si vous vivez seul / 790,08€ si vous vivez en couple



4. Le financement

Hypothèses : 70h de garde par mois (9h par jour x 8 jours / mois) (2 jour / semaine)

	Revenus <21 100€	Revenus <46 888€	Revenus > 46 888€
Facturation mensuelle accueil	9,6€/h - 672€	9,8€/h - 686€	9,9€/h - 693€
Déduction mensuelle PAJE	571,2€	583,1€	589,05€
Solde à la charge des familles			
• Avant impôts*	100,8€	102,9€	103,95€
• Après impôts	50,4€ 0,72€/h	51,45€ 0,73€/h	51,97€ 0,74€/h
Facturation mensuelle TSA			650€
AEEH + complément 2 MDPH			504,21€
Solde à la charge des familles			145,79€ - 2,08€/h
Coût total accueil + accompagnement	196,2€ - 2,8€/h	197,24€ - 2,81€/h	197,76€ - 2,82€/h

→ Un cout net mensuel accueil + accompagnement pour les parents d'environ 200€, pour environ 2,8 euros / heure

*Réduction ou crédit d'impôts de 50% dans la limite annuelle de 2 300€
* Minimum de 395,04€ si vous vivez seul / 790,08€ si vous vivez en couple





Crèches Expansion
SAS au capital de 197 053,68 €

Contacts

Arnaud Maigre

Directeur Les ptits Babadins

Email : arnaud.maigre@lesptitsbabadins.com

Téléphone : 01 42 18 51 41

Portable : 06 23 12 07 05

Corentin Le Marec

Consultant Petite Enfance

Email : corentin.lemarec@lesptitsbabadins.com

Téléphone : 01 85 73 30 48

Portable : 06 67 85 44 02

Pour consulter nos implantations

www.lesptitsbabadins.com

5. Annexe

PediaTED

Qu'est ce que c'est ?

Une plateforme de consultation médicale à distance adaptée au pré-diagnostic de l'enfant autiste



Comment ça marche ?

Une 1ere grille de développement est remplie par les professionnelles de la crèche puis transmise via la plateforme PediaTED.

Un RDV avec le médecin est programmé pour une consultation de diagnostic à distance.

Le psychologue participe à la session puis debrief avec le médecin pour établir le pré-diagnostic.

Qui me répond ?

Les médecins sont des professionnels, tels que psychiatres, pédiatres, neuropédiatres...

Ils signent une charte de déontologie et sont formés régulièrement à la pratique de la téléconsultation



Un service agréé



Tous nos médecins sont des médecins inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins



Sous contrat de télémedecine avec l'Agence Régionale de Santé



Autorisé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

- Depuis le 15 septembre 2018, la téléconsultation est prise en charge par la sécurité sociale.
- Conditions : accord du médecin traitant sauf urgence ou absence du médecin traitant

